

**FINANCES – CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU S.D.I.S. POUR 2010 –  
MECONTENTEMENT DE CERTAINS MAIRES**

**La règle** : en application de l'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration du SDIS de définir les modalités de calcul et la répartition des contributions obligatoires des communes et des communautés de communes ou d'agglomération.

A périmètre identique, le montant total des contributions des communes et communautés de communes ne peut pas augmenter plus que l'inflation. **[+1,2% en 2010]**

Ce montant global augmente exceptionnellement avec les contributions de transfert des communes qui ont sollicité le rattachement de leur centre de secours.

**Les montants** : La contribution des communes et communautés de communes au budget 2010 du S.D.I.S. s'élève à un peu plus de **17 millions d'euros** ( $\pm 30$  € / habitant).

Pour mémoire, la contribution du conseil général de la Somme au budget 2010 du S.D.I.S. est de 20,7 millions d'euros au titre de la cotisation obligatoire, plus 1,5 million d'euros au titre des subventions d'investissement, soit 22,2 millions d'euros ( $\pm 39$  € / habitant).

**2010 : modifications dans la répartition des cotisations communales.**

Le conseil d'administration du S.D.I.S., lors de ses réunions du 9 octobre et 14 décembre 2009, a modifié les critères de répartition des cotisations du bloc communal. Les modifications ont lieu dès 2010, sans étalement et s'imposent aux communes. Seul a voté contre, M. Fernand Demilly, conseiller général du canton d'Albert.

Cette modification serait motivée par le nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (S.D.A.C.R.). Rien, dans ce document n'évoque des conséquences sur les contributions communales.

**Quelques écarts significatifs au niveau des 10 premières villes de la Somme :**

<b>Collectivité</b>	<b>Evolution 2009-2010</b>	<b>% évolution</b>
Com. de com. de l'Abbevillois	- 208.000 €	- 14,5%
Péronne	-127.000 €	- 36,1%
Com. d'aggl. Amiens Métropole	- 94.000 €	- 1,2%
Roye	- 78.000 €	- 32,2%
Com. de com. Pays Hamois	- 42.000 €	-11,8%
Friville-Escarbotin	- 4.000 €	- 3,7%
Montdidier	+ 19.000 €	+ 13,7%
Doullens	+ 27.000 €	+ 18,5%
Corbie	+ 56.000 €	+ 50,8%
Albert	+ 80.000 €	+ 42,9%

**Des hausses qui touchent principalement des communes rurales.**

En regardant quelques cantons, on découvre des hausses vertigineuses comme à :

- Crémery (146 habitants – canton de Roye) : + 2.100 € (+ 208 %)
- Le Cardonnoy ( 82 habitants – canton de Montdidier) : +900 € (+115%)
- Franqueville ( 167 habitants – canton de Domart-en-Ponthieu) : +2.000 € (+108%)

**Au total, plus de 600 communes connaissent une hausse de leur contribution en 2010.**